

CU-CL ordinaire du 2 février 2023

Présent(e)s :

Céline ARNATHAU
Audric BERGER
Lionel BRAZIER
Hélène BROUTIN
Bernard CARCY
Noor FATAR
Rémy FROISSART*
Sylvie HURTREZ-BOUSSES*
Florian LIEGEOIS
Anne POINSIGNON
Ana RIVERO
Franck REMOUE
Frédéric SIMARD
Baptiste VERGNES

Excusés : Nil RAHOLA

*Secrétaires de séance chargés de la rédaction du compte-rendu

La réunion a démarré à 10h05 et s'est terminé à 13h00

1. Organisation du CUCL

Nous accueillons Noor et Audric pour leur 1er CUCL en tant que représentant·e-s du collège étudiant·e-s.

Rappel : le secrétariat de séance est tournant (2 personnes, à tour de rôle, par ordre alphabétique).

Calendrier des CUCL à venir : jeudi 13 avril (CUCL extraordinaire), lundi 5 juin (préparation AG), lundi 11 septembre (validation DAM), jeudi 23 novembre (CUCL extraordinaire), jeudi 25 janvier 2024 (ventilation).

2. Ventilation du budget 2023 (Subvention d'Etat allouée par nos tutelles)

- Notification de l'UM en général en décembre. Le seul critère retenu (amenant à pénalité le cas échéant) est le respect de la charte de signature des publications (*)
- CNRS notification début janvier. Légère diminution du FEI cette année car mise à jour sur les effectifs CNRS (plusieurs départs en 2022). Les arbitrages pour équipement et postes IT sont rendus plus tard.
- IRD notification vers le 10 janvier.
- Inrae contribue à hauteur 10k€ environ.

(*) rappel : les signatures des papiers doivent être : « MIVEGEC, U. Montpellier, CNRS, IRD, Montpellier, France ». L'UM fait un décompte tous les 6 mois des publications des UMRs. Le taux de respect doit être >80% pour percevoir l'intégralité de la subvention annuelle.

F. Simard rappelle la stratégie : tout est mis en commun à réception des notifications (hors programmes incitatifs et lignes dédiées – par exemple CNRS : 75k€ pour charges bâtiment Paire, 20k€ pour ZA Camargue, IRL ; IRD : frais d'hébergements payés aux partenaires aux Sud, bonus recrutement jeune chercheur – cette année : recrutement d'Alejandro)

Prélèvement des charges communes puis répartition dans les DS sur la base de la part chercheur (5k€).

Le CUCL passe en revue le détail de la ventilation budgétaire proposée pour 2023.

Discussions:

Ligne PRPT (CDD de droit local dans les implantations IRD à l'étranger): part du budget limitée à 15% de la dotation IRD qui peut être réservée pour payer des contrats dans les Pays du Sud (seulement là où il y a une régie IRD). Les demandes totales introduites dans la DAM représentent 73 k€ et certaines sont positionnées là où nous avons des LMI IRD (Mexique, Vietnam, Cambodge). Un premier arbitrage avait été rendu excluant les PRPT adossés aux LMIs, bientôt contredit par une seconde injonction de la Direction des Finances IRD qui a validé l'intégralité de nos demandes initiales, mettant ainsi à disposition des régies le montant total demandé au titre des PRPT (qui dépasse pourtant les 15% autorisés). De leur côté, chacun de nos LMIs a positionné 15% de ses ressources de fonctionnement, soit 6k€, en complément des demandes portées par l'Unité.

=> Au vu des montants significatifs engagés et des spécificités affichées (CDD au Sud, soutien aux équipes et partenaires), le CUCL recommande qu'une réflexion soit menée par la Direction/le Copil, et en lien avec les responsables des LMIs, pour cadrer les demandes de PRPT qui seront introduites lors de la prochaine DAM.

Budget IRD / « Bonus Sud » : La dotation de fonctionnement IRD comprend une part fixe et une part variable qui tient compte des effectifs IRD dans l'Unité et de nos 'performances' selon les critères IRD. L'algorithme permettant le calcul de cette part variable a changé cette année. Jusqu'ici basé sur notre « taux de publication avec les co-auteurs du Sud » (cf UM avec le respect de la charte de signature), il contient maintenant des « bonus » liés au nombre de contrats ERC déposés/portés par les agents IRD de l'Unité, aux recrutements CRCN effectués (année N-1), au nombre/montant des projets hébergés à l'IRD, ainsi qu'un « Bonus Sud » calculé en fonction du nombre d'expatriés au 1/10 de l'année N-1. L'UMR est bénéficiaire selon ce nouveau mode de calcul. Pour 2023, le Copil a décidé de maintenir la part chercheur à 5000€ et de doter les DS d'une part animation complémentaire (200 euros/titulaire).

La question d'une utilisation spécifique de ce « bonus Sud » en direction des activités au Sud et en complément des actions finalisées déjà existantes pour inciter à l'expatriation est évoquée. Elle devra être discutée en Copil.

=> Le CUCL valide la ventilation budgétaire proposée pour 2023. Les documents sont disponibles auprès des responsables de DS/équipes. Pour la prochaine ventilation, le CUCL recommande de clarifier l'utilisation du « Bonus Sud ».

3. Bâtiment CEFÉ+MIVEGEC

Le projet FEDER co-porté par le CEFÉ et MIVEGEC pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le campus du CNRS route de Mende subit de nombreux retards: s'il est maintenant enfin signé par l'ensemble des parties prenantes, les projections actuelles parlent de 2028 pour un accès aux locaux (donc en décalage avec les mandats d'UMR). Le budget a également été drastiquement réduit, ce qui oblige à de nombreuses modifications par rapport aux plans initiaux. Le pilotage du projet est assuré par la DU du CEFÉ. La coordination avec l'équipe mobilisée par MIVEGEC sur le projet n'est pas satisfaisante. Des décisions importantes sont prises sans concertation préalable avec MIVEGEC, et validées par le Conseil d'Unité du CEFÉ. La prise en considération de nos besoins n'est pas garantie, notamment car tous les corps de métiers (IT) ne sont pas représentés côté MIVEGEC dans les différents groupes de travail que le CEFÉ prévoit de mobiliser pour la mise en oeuvre du projet. Le CUCL est donc informé des détails du projet et une motion adressée à la direction du CEFÉ est sollicitée.

=> Une motion plaidant pour plus d'inclusivité (notamment des ITs) et de transparence dans le pilotage du projet assurant la visibilité et la prise en compte des besoins de MIVEGEC est rédigée sur le champ et validée à l'unanimité des présents. Elle est transmise à la Direction de l'Unité.

4. GPEC/Revue des Talents IRD

Dans le cadre de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), l'IRD souhaite mettre en place une « Revue des Talents », centrée sur les ITs IRD. L'exercice présenté comme pilote est réalisé tour à tour avec les différentes UMR de l'IRD. Le CUCL émet de très fortes réserves quand à l'utilité et à la pertinence de l'exercice pour l'Unité et ses agents, et souligne de forts risques de stigmatisation qui vont à l'encontre des valeurs défendues par l'UMR. En l'absence de précisions sur l'utilisation qui sera faite des résultats de la revue, le CUCL recommande fortement à la Direction de surseoir à la réalisation de cette revue des talents pour l'UMR. Un retour d'expérience de la part des services et unités déjà auditionné.e.s pourrait être utile avant d'engager le collectif de MIVEGEC.

=> Le CUCL émettra une motion destinée à appuyer les négociations entre la Direction/DU et les services RH de l'IRD afin de reporter la revue des talents de MIVEGEC dans le cadre d'un dispositif plus ouvert et transparent.

5. Points Divers

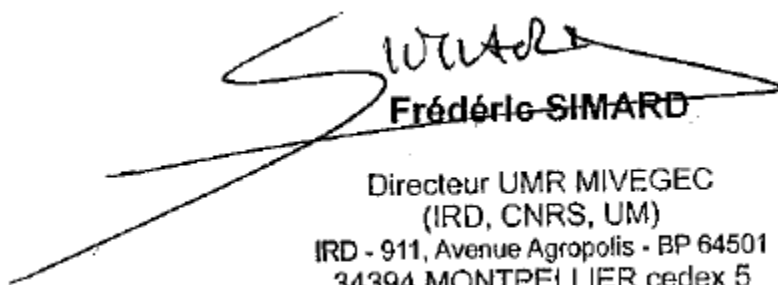
- GEAI et GT Equité : Les deux Groupes de Travail disposent maintenant de leur espace sur l'intranet.
- Site Web et Listes de Diffusion : Il est important de veiller à la mise à jour du site Web de l'Unité et des listes de diffusion.

Pour le site, des correspondant.e.s Web ont été identifiés au sein de chaque DS. Pour des raisons de cohérence et de sécurité de notre Système d'Information, il convient de centraliser les accès à l'édition des informations qui y sont affichées. Les correspondant.e.s Web des DS centralisent et mettent en forme les données à mettre à jour sur le site et transmettent les requêtes de mise à jour directement au BAR (K Grucker) pour affichage.

Des listes de diffusion spécifiques (thématiques, GT, collègues CUCL), chat ou espaces de partage peuvent être créés à la demande pour renforcer l'animation et la diffusion d'information dans l'Unité. Ces listes ne peuvent comporter que des adresses mail institutionnelles (type @ird.fr, @cnrs.fr,...). Elles doivent être entretenues, modérées et mises à jour par leurs instigateurs/trices, en lien avec le BAR.

- Point de vigilance sur les nouvelles modalités de soutenance de thèse adoptées par les ED GAIA et CBS2, notamment en ce qui concerne le calendrier de dépôts des manuscrits et la nécessité pour les encadrant.e.s d'assurer un financement effectif de l'étudiant.e jusqu'au jour de la soutenance.

Validé et diffusé à l'ensemble de l'Unité le 17 février 2023



Frédéric SIMARD
Directeur UMR MIVEGEC
(IRD, CNRS, UM)
IRD - 911, Avenue Agropolis - BP 64501
34394 MONTPELLIER cedex 5
Tél. : 33(0)4 67 41 61 47

- Prochain binôme secrétaires de séance CUCL : Florian et Anne.
- Prochain CUCL extraordinaire: jeudi 13 avril 2023.

ANNEXES

Motion adressée au CEFE concernant le pilotage du projet FEDER :

“Le CUCL de MIVEGEC a pris connaissance le 2/02/2023 de l'avancée du document concernant le "Projet Nouveau CEFE" et les "méthodes de travail pour l'expression des besoins".

Tout d'abord, le CUCL de MIVEGEC s'étonne de voir le titre peu inclusif du document. Nous préférons par exemple « Projet Nouveau Bâtiment Ecologie & Evolution » ou tout autre titre laissant l'avenir ouvert pour les agents de MIVEGEC.

De plus, nous constatons que la direction du CEFE ne souhaite pas intégrer les ITs de MIVEGEC au sein de plusieurs des 5 groupes de travail. Le CUCL de MIVEGEC valide la version V4 du document envoyé et soutient sans faille la nécessité que tous les corps de métiers de nos deux UMRs soient représentés et intégrés dans le processus de co-construction du bâtiment de nos 2 UMRs.

Enfin il nous paraît important d'uniformiser le moyen de communication des documents partagés via un outil commun aux deux unités afin de diffuser les informations de manière transparente.”

Motion adressée aux Services RH IRD concernant la GPEC/Revue des Talents

Le CUCL a pris connaissance de la volonté des RH de l'IRD de réaliser une revue de son personnel ITA IRD (titulaires et CDD) sous la terminologie « revue des talents IRD », initialement prévue le 31 janvier avant d'être ajournée en raison des grèves. S'il reconnaît que certains des objectifs de cette initiative semblent légitimes (anticipation des pertes de compétences, départ en retraite, politique de recrutement), d'autres lui apparaissent en revanche beaucoup plus ambigus, comme l'identification des agents les plus « compétents » et « talentueux » pour constituer un « vivier ». Il est en effet demandé à MIVEGEC lors de cette journée d'évaluer chacun de ses ITA IRD en fonction de leur « potentiel » (capacité à évoluer) et de leurs « performances » (tenue du poste) afin de les positionner dans une « boîte à 9 cases » (*voir exemples en tapant « 9box » dans google). Outre les problèmes de biais inconscient et de légitimité que peuvent poser ce genre de classement arbitraire, cet exercice de management nous apparaît peu adapté au fonctionnement d'une UMR, qui plus est multi-tutelles, et nous semble totalement déconnecté des concepts actuels d'inclusivité et d'équité chers à notre UMR.